

**POLITIQUE R. S. E.  
ET PRINCIPES SOCIAUX  
FONDAMENTAUX**



**Définition de la responsabilité sociétale des entreprises.**

Définition de la responsabilité sociétale des entreprises par la Commission européenne (2011)  
C'est « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société »

- Pour assumer cette responsabilité, il faut respecter législation et conventions collectives
- Pour s'en acquitter pleinement, il faut avoir engagé en collaboration étroite avec les parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans les activités commerciales et la stratégie de base.

**Définition de la responsabilité sociétale des organisations par la norme ISO 26000 (2010)**

Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

- Contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société
- Prend en compte les attentes des parties prenantes
- Respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales
- Est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-responsabilite-societale-des,45921.html>

A. LA POLITIQUE RSE.....	3
B. NOS ENGAGEMENTS.....	4
1. TRAVAIL DES ENFANTS .....	4
2. TRAVAIL FORCÉ .....	4
3. NON-DISCRIMINATION.....	4
4. LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE .....	5
5. SANTÉ, SÉCURITÉ AU TRAVAIL. ....	5
6. TEMPS DE TRAVAIL.....	5
7. RÉMUNÉRATION .....	5
8. INTEGRATION DES PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE, ÉTHIQUE, DE DROITS DE L'HOMME ET DE CONSOMMATEURS DANS LES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET LA STRATÉGIE DE BASE. ....	6
9. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.....	7
10. TRANSPARENCE ET COMMUNICATION.....	7
C. NOS CERTIFICATIONS, LABELS ET SOUTIENS.....	8
1. ECOVADIS. ....	8
2. GLOBAL COMPACT. ....	9
3. IMPRIM'VERT .....	10
4. FSC - « Forest Stewardship Council ». ....	11
5. SOUTIEN D'ASSOCIATIONS.....	11

<b>WAUTERS</b>	<b>POLITIQUE RSE</b>	P 003 - B Date : 29/04/2020 Page 3 sur 11
	<b>PRINCIPES SOCIAUX FONDAMENTAUX</b>	

## A. LA POLITIQUE RSE

*Conscient des enjeux majeurs de l'environnement, le groupe Wauters s'est très tôt orienté dans une démarche éco-responsable et proactive en faveur de l'environnement. Cette démarche se traduit par l'obtention de labels reconnus dans notre profession ainsi qu'à l'adhésion au Global compact. Par ailleurs, notre code d'éthique nous amène à minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement et à renforcer constamment notre engagement social.*

*Ainsi, nos engagements sont mis en place suivant trois orientations*

### I- Maitriser les impacts sur l'environnement de nos sites :

*Tri des déchets valorisables et réduction de nos déchets industriels spéciaux.*

*Réduction de nos consommations d'eau et d'énergie.*

*Investissement dans du matériel et technologie innovants pour obtenir des procédés plus propres.*

*Prévention et réduction des risques environnementaux.*

### II- Améliorer l'impact environnemental de nos matières premières :

*Sensibilisation, mobilisation, encouragement de nos fournisseurs et l'ensemble de nos partenaires à adhérer à nos valeurs environnementales.*

*Optimisation des transports de nos matières premières (regroupement des livraisons).*

*Recherche des matières respectueuses de l'environnement (certification FSC, matière recyclée, matière biodégradable...)*

### III- Placer les salariés au cœur des préoccupations de l'entreprise.

*Donner une place importante à la formation.*

*Améliorer les conditions de travail et la sécurité.*

*Promouvoir la diversité et la qualité de vie au travail de nos équipes.*

*En tant que Directeur Industriel, j'ai une totale confiance dans nos équipes pour engager notre société dans la mise en œuvre de cette politique de développement durable et je m'engage à assurer personnellement le suivi régulier des actions et la réévaluation des axes de travail.*

Thierry Wauters

<b>WAUTERS</b>	<b>POLITIQUE RSE</b>	P 003 - B Date : 29/04/2020 Page 4 sur 11
	<b>PRINCIPES SOCIAUX FONDAMENTAUX</b>	

## B. NOS ENGAGEMENTS.

### 1. TRAVAIL DES ENFANTS

La société ne recourt pas au travail des enfants âgés de moins de 18 ans.  
Les programmes éducatifs (du type stage et formation par la voie de l'alternance) n'entrent pas dans cette interdiction.

### 2. TRAVAIL FORCÉ

La société ne recourt pas au travail forcé ou obligatoire, c'est-à-dire à tout travail ou service exigé d'une personne sous la menace d'une peine quelconque ou pour lequel la personne n'a pas donné son consentement.

### 3. NON-DISCRIMINATION

La société, en conformité avec la législation nationale, s'interdit toute pratique discriminatoire.  
On entend par discrimination toute distinction, exclusion ou préférence qui a pour effet de réduire ou d'altérer l'égalité des chances ou de traitement.  
Elle peut être fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, l'opinion politique, l'âge, la nationalité, les responsabilités familiales ou autres considérations.

La société s'engage à respecter la charte de la diversité sans en être adhérent :

La Charte de la diversité adoptée par notre entreprise a pour objet de témoigner de notre engagement, en France, en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein de notre organisation.

En vertu de cette Charte, nous nous engageons à :

1. **Sensibiliser et former nos dirigeants et collaborateurs** impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
2. **Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination** sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.
3. **Chercher à refléter la diversité de la société française** et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans notre effectif, aux différents niveaux de qualification.
4. **Communiquer auprès de l'ensemble de nos collaborateurs** notre engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement.
5. Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité **un objet de dialogue avec les représentants des personnels.**
6. **Inclure dans la revue de direction annuelle** un descriptif de notre engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats.

<http://www.charte-diversite.com/charte-diversite-texte-engagement.php>

Une procédure d'alerte a été mise en place afin que tout salarié qui serait témoin de discrimination ou qui subirait une discrimination puisse agir et mettre fin à celle-ci avec la direction et le CSE.

<b>WAUTERS</b>	<b>POLITIQUE RSE</b>	P 003 - B Date : 29/04/2020 Page 5 sur 11
	<b>PRINCIPES SOCIAUX FONDAMENTAUX</b>	

#### **4. LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE**

La société reconnaît et respecte la liberté d'association pour les salariés, qui peuvent désigner librement leurs représentants.

Elle reconnaît également le droit de négociation collective.

La société s'assure que les représentants du personnel ne font l'objet d'aucune discrimination.

#### **5. SANTÉ, SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

La société s'assure que le poste de travail et son environnement ne nuisent pas à l'intégrité physique et à la santé du salarié. La société prend en compte les prescriptions de la fiche d'entreprise réalisée par la médecine du travail.

La société travaille à l'amélioration des conditions de travail au travers Comité Social et Economique.

La réduction des causes d'accident fait l'objet d'actions suivies.

Les installations sanitaires, emplacement de restauration fournis par la société sont construits et entretenus conformément aux normes prévues par la législation en vigueur.

La société doit au minimum fournir l'eau potable, des toilettes propres et en nombre suffisant, une ventilation efficace, des sorties de secours, des lieux de travail correctement éclairés et un accès aux soins médicaux.

#### **6. TEMPS DE TRAVAIL.**

La société s'assure que les lois nationales concernant la durée du travail sont appliquées, y compris pour les heures supplémentaires.

Les salariés bénéficient au minimum d'un jour de repos par semaine, sauf en cas de circonstances exceptionnelles et pour une période limitée.

#### **7. RÉMUNÉRATION**

La société s'assure que :

- Aucune rémunération n'est inférieure au minimum légal fixé dans la convention collective ;
- Tous les salariés reçoivent un bulletin de salaire ;
- Les salariés sont convenablement rémunérés, en référence aux salaires pratiqués ;
- Les heures supplémentaires sont systématiquement rémunérées à un taux supérieur au taux horaire normal.

<b>WAUTERS</b>	<b>POLITIQUE RSE</b>	P 003 - B Date : 29/04/2020 Page 6 sur 11
	<b>PRINCIPES SOCIAUX FONDAMENTAUX</b>	

## 8. INTEGRATION DES PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE, ÉTHIQUE, DE DROITS DE L'HOMME ET DE CONSOMMATEURS DANS LES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET LA STRATÉGIE DE BASE.

La société s'assure que les parties prenantes, en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs soient incluses dans les activités commerciales et la stratégie de base.

Un cahier des charges est réalisé avec chaque partenaire commerciale de la société. Une charte des achats responsable a été réalisé et les exigences relatives aux RSE y sont incluses. De cette façon, au même titre que les prix, délais et qualité, les standards de travail ayant permis la fourniture d'une activité sont vérifiés et maîtrisés. Ceux-ci font l'objet d'un point particulier lors des audits fournisseurs.

- L'entreprise au travers du processus des ressources humaines a mis en place un ensemble de mesures permettant d'accompagner les salariés et de s'assurer de leur bien être dans la société.
- Des entretiens individuels sont réalisés chaque année. Ils permettent de prévenir les situations de discrimination ou de détresse au travail.
- La société réalise chaque année un planning de formation du personnel. Ces formations comprennent des formations liées aux techniques, à la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail.
- La société réalise des campagnes de préventions aux risques liés aux travaux (TMS, Bruits, Exposition aux produits chimiques, stress ...).
- La société tient pour chaque salarié des fiches d'exposition aux produits chimiques.
- La société prévient le travail pénible par l'amélioration constante de l'ergonomie des postes de travail.
- Un bilan de ces actions est réalisé lors de la revue de direction.

La société s'engage à respecter les 10 principes du GLOBAL COMPACT.

<https://www.globalcompact-france.org/p-28-les-10-principes>



<b>WAUTERS</b>	<b>POLITIQUE RSE</b>	P 003 - B
	<b>PRINCIPES SOCIAUX FONDAMENTAUX</b>	Date : 29/04/2020 Page 7 sur 11

## 9. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.

La société a réalisé une cartographie des risques de corruption processus par processus. Ces risques ont fait l'objet d'une analyse et ont été maîtrisés au moyen d'un plan d'action.

La société a mis en place une procédure d'alerte permettant de recueillir les alertes, protéger le lanceur d'alerte, secourir la victime et/ou réparer le dommage ainsi que mettre en place des actions préventives pour prévenir un nouvel écart.

## 10. TRANSPARENCE ET COMMUNICATION.

La société s'engage à réaliser un rapport par an diffusé au Global compact et sur notre site internet sur l'ensemble des mesures et réalisations faites durant l'année.

## C. NOS CERTIFICATIONS, LABELS ET SOUTIENS.

### 1. ECOVADIS.



La société WAUTERS est inscrite au programme Ecovadis. Ce référent nous permet de connaître nos points forts et points faibles, identifier des axes d'amélioration et mettre en place factuellement nos engagements RSE.

#### Notation 2020 : « Silver » (52/100).

Place 80ième percentile (notre score est égal ou supérieur à 80% de toutes les entreprises évaluées par Ecovadis).

#### Détails :

60/100 pour l'environnement

50/100 pour le social et les droits de l'homme

30/100 pour l'éthique

60/100 pour les achats responsables

Nous utilisons des outils de notation interne en complément afin de faciliter notre démarche RSE. Ces outils notamment la matrice de notation développée par les pays de la Loire permettent de travailler en cohérence avec des standards commun aux autres entreprises.

Domaine	Principes d'actions prioritaires	Principes d'actions avancées
Responsabilité dans le domaine social	1. Favoriser le bien être et la qualité de vie au travail	16. Eviter le recours abusif à des contrats entraînant la précarité
	2. Développer les compétences de tous les salariés	17. S'assurer du respect des droits fondamentaux (tout au long de la chaîne de sous-traitance)
	3. Promouvoir la diversité et l'égalité des chances	
Responsabilité dans le domaine environnemental	4. Maîtriser les consommations d'énergie, d'eau et de matières premières	18. Prendre en compte les impacts environnementaux dans la conception des produits et services
	5. Réduire les émissions dans l'air, les sols et l'eau	19. Améliorer la performance environnementale des bâtiments
	6. Favoriser la réduction et la valorisation des déchets	
Responsabilité dans le domaine économique	7. Garantir la pérennité de l'entreprise et sa performance économique	20. Agir avec loyauté sur les marchés
	8. Respecter les intérêts des clients et des consommateurs	21. Refuser et prévenir la corruption sous toutes ses formes
	9. Etablir des relations durables avec les sous-traitants et les fournisseurs et respecter leurs intérêts	
Responsabilité dans le domaine territorial	10. Contribuer au développement économique et social du territoire où est implanté l'entreprise.	22. Accueillir des jeunes pour leur faire découvrir les métiers de l'entreprise
	11. Privilégier les achats auprès de fournisseurs locaux	23. Contribuer à des initiatives d'intérêt général dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la santé et du sport
	12. Agir sur les freins à l'emploi et favoriser l'insertion	
Responsabilité dans le domaine de la gouvernance	13. S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et d'innovation pour la RSE	24. Témoigner de sa démarche RSE pour sensibiliser les parties prenantes et encourager d'autres entreprises du territoire à s'engager
	14. Rendre des comptes de manière transparente sur les objectifs, pratiques et résultats en matière de RSE	25. Favoriser les achats responsables et intégrer le respect de ce référentiel dans la sélection des fournisseurs
	15. Développer un dialogue social avec les salariés et leurs représentants sur la mise en œuvre de ce référentiel	

Matrice de la fiche d'auto évaluation développée par les pays de la Loire.

<https://www.ecovadis.com/fr/>

Site pour l'auto-diagnostic : <http://www.paysdelaloire-rse.fr/outils/outil-dauto-evaluation-flash/>



<b>WAUTERS</b>	<b>POLITIQUE RSE</b>	P 003 - B Date : 29/04/2020 Page 9 sur 11
	<b>PRINCIPES SOCIAUX FONDAMENTAUX</b>	

## 2. GLOBAL COMPACT.

La société WAUTERS est adhérente au programme GLOBAL COMPACT des Nations Unies.

Le GLOBAL COMPACT :



Lors d'un discours prononcé à l'occasion du Forum économique mondial de Davos le 31 janvier 1999, Kofi Annan, alors Secrétaire général des Nations Unies, émet pour la première fois l'idée d'un Pacte Mondial. Le Global Compact est lancé en juillet 2000 en réponse à cet appel. Entreprises, organisations à but non lucratif, agences des Nations Unies, se rassemblent ainsi autour de 10 principes universellement reconnus. Ces principes fournissent un cadre d'engagement volontaire pour les organisations qui souhaitent faire progresser leur démarche de responsabilité sociétale.

Le Global Compact est également le point de départ pour toute organisation cherchant à soutenir les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés en septembre 2015 par l'ONU. Ces objectifs offrent un agenda universel à atteindre d'ici 2030 pour construire un monde plus durable et inclusif.

Notre engagement :

1. Intégrer durablement les 10 Principes du Global Compact des Nations Unies au sein de notre stratégie et de nos opérations.
2. Publier régulièrement un rapport (COP ou COE) afin de communiquer publiquement nos progrès.
3. Soutenir grâce à une cotisation annuelle le Global Compact France.
4. Engager la direction et l'ensemble de l'organisation dans cette démarche.
5. Promouvoir les 10 principes auprès de nos clients, fournisseurs, partenaires.
6. Agir pour soutenir les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

La lettre d'adhésion est publiée sur notre site internet.

<b>WAUTERS</b>	<b>POLITIQUE RSE</b>	P 003 - B Date : 29/04/2020 Page 10 sur 11
	<b>PRINCIPES SOCIAUX FONDAMENTAUX</b>	

### 3. IMPRIM'VERT

La société WAUTERS est adhérente au label IMPRIM VERT qui a pour objectif de favoriser la mise en place par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes conduisant à une diminution des impacts de l'activité sur l'environnement.



Imprim'Vert® est une marque collective qui a été créée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher et le Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre en 1998. Le Pôle d'Innovation de l'Imprimerie (P2i), propriétaire de la marque depuis fin 2007 en assure actuellement la gestion nationale et internationale.

Depuis sa création, la marque s'est progressivement diffusée dans toutes les régions et possède désormais une couverture nationale et même européenne depuis 2008. Son développement a été possible grâce à une large coopération d'acteurs : les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, les Chambres de Commerces et d'Industries et de leurs représentations nationales (APCMA et CCI France), l'ADEME, les 6 Agences de l'Eau, les Conseils Régionaux, la DGCIS (Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services) et les professionnels du secteur représentés par l'UNIC (Union Nationale de l'Imprimerie et de la Communication).

La société WAUTERS s'est engagée à respecter les 5 critères du cahier des charge.

Critère n°1 : l'élimination conforme des déchets dangereux  
Pour satisfaire à ce premier critère, l'imprimeur doit faire collecter et éliminer de façon conforme à la réglementation ses déchets par des collecteurs agréés.

Critère n°2 : la sécurisation des stockages de liquides dangereux  
Pour répondre à ce second critère, l'imprimeur doit sécuriser le stockage des liquides neufs dangereux et des déchets liquides en cours d'utilisation ou non.

Critère n°3 : la non utilisation de produit toxique  
Pour satisfaire à ce troisième critère, l'entreprise s'engage à ne pas utiliser de produits étiquetés "toxiques" (symbole "tête de mort").

Critère n°4 : la sensibilisation environnementale des salariés et de la clientèle  
Il est demandé de mettre en place une communication spécifique en interne autour d'Imprim'Vert® afin de sensibiliser l'ensemble du personnel. Pour les entreprises dont l'activité est principalement l'impression numérique, elles doivent mettre en place des actions de sensibilisation environnementale qui sont propres à l'entreprise à destination de sa clientèle.

Critère n°5 : le suivi des consommations énergétiques du site  
Ce critère instauré en 2010 a pour objectif de sensibiliser les imprimeurs à leurs consommations en énergies. Pour cela, l'entreprise doit instaurer un suivi trimestriel de ses consommations énergétiques et transmettre ce relevé à chaque renouvellement de la marque.

<b>WAUTERS</b>	<b>POLITIQUE RSE</b>	P 003 - B Date : 29/04/2020 Page 11 sur 11
	<b>PRINCIPES SOCIAUX FONDAMENTAUX</b>	

#### 4. FSC - « Forest Stewardship Council ».

La société WAUTERS est certifiée « Chaîne de Contrôle » FSC depuis 2009 :



Le FSC a pour objectif de promouvoir la gestion responsable des forêts mondiales. C'est à dire une gestion écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable, permettant de répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

Le certificat « Chaîne de Contrôle » FSC permet de suivre les matériaux certifiés FSC tout au long du processus de production, depuis la forêt jusqu'au consommateur, en incluant toutes les étapes successives de traitement, de transformation, de fabrication et de distribution.

Le certificat « chaîne de contrôle » permet aux entreprises d'étiqueter leurs produits avec le label FSC, offrant ainsi la possibilité aux consommateurs d'identifier et de choisir des produits issus de forêts gérées de manière responsable selon les normes de gestion forestière FSC.

<https://fr.fsc.org/fr-fr>

#### 5. SOUTIEN D'ASSOCIATIONS.

Collaboration avec l'association AFLPH dont le but est la formation et l'insertion de personnes handicapées (achat chaque année de fournitures de bureaux, papeterie...).

Aide à la réinsertion en milieu carcéral en sous-traitant certains travaux manuels à différentes prisons.

Travail avec les CAT afin de participer à l'insertion professionnel des handicapés dans l'industrie. (ATELIERS DE LA PRAIRIE CAT, situé au 3 RUE VITRUYE à VILLEBON-SUR-YVETTE (91140))

Soutien à l'association Arthritis dont le but est de guérir les rhumatismes et maladies musculo-squelettiques, c'est l'objectif de la Fondation, créée et reconnue d'utilité publique (RUP) par décret du premier ministre le 29 juin 2006.

Soutien à l'association Tout le Monde chante contre le Cancer qui réalise depuis 15 ans plus de 1000 actions chaque année dans 170 hôpitaux et maisons de parents pour accompagner les patients et leur famille ainsi que le personnel soignant dans leur combat contre le cancer.

Achats réguliers de fournitures à l'UNICEF.